Une CCPC de l'AEFE s'est tenue ce 4 juin. Elle concernait deux fins de mission anticipée, deux de plus ! L'Agence continue et cette fois, sans aucun respect de la loi ni des règles basiques des droits des personnels. Vous trouverez ci-joint la déclaration du SNES-FSU et du SNEP-FSU.

CCPC de l'AEFE du 4 juin 2020

Déclaration liminaire SNES-FSU et SNEP-FSU

Force est de constater qu'une fois encore nous sommes confrontés à deux fins de mission anticipées (FMA) dont la lecture des dossiers à charge ne révèle que **l'absence de faits probants**.

Comme pour les CCPC similaires tenues en fin d'année scolaire dernière et au début de cette année, nous constatons qu'**il n'est fait aucun cas du calendrier**. A cette date tardive, si l'administration prononçait une FMA, les collègues n'auraient plus aucune possibilité de participer au mouvement intra-académique, a fortiori au mouvement inter-académique. Cela devient donc une habitude et un tournant pris par la Direction de l'Agence.

Aujourd'hui, la période est particulière et encore plus qu'en temps normal, dans les circonstances liées au COVID. L'administration placerait ces collègues dans une situation administrative plus que fragile, intenable, leur déniant des droits dans leur réintégration. Dans un courrier en date du 24 avril, le SNES-FSU avait alerté le Directeur de l'Agence des conséquences administratives hautement préjudiciables pour ces collègues ; il ne nous paraissait alors **"pas envisageable que l'Agence puisse décider d'ignorer les implications de ce contexte exceptionnel"**. Aujourd'hui, nous ne sommes absolument pas rassurés.

Cette commission se tient dans une période où de multiples signes de la part de l'AEFE témoignent d'**une ligne implacable contre les personnels**. A nos yeux, **cette politique n'est pas la bonne : sans l'adhésion et l'appui des personnels, l'AEFE prend le risque de ne pouvoir relever les défis qui sont les siens**.